

**ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL BOUCLE NORD DE SEINE**

L'an deux mille dix-huit, le mardi 3 juillet à 11h, se sont réunis en séance publique, à l'hôtel de ville de Gennevilliers, les membres du Conseil de Territoire de l'Etablissement Public Territorial Boucle Nord de Seine, suite à la convocation du 29 juin 2018 conformément l'article L.2121-12 du code général des collectivités territoriales.

**ETAIENT PRESENTS A L'OUVERTURE DE LA SEANCE : 17**

BACHA Fatiha / DEBEAUD Franck / LE NAGARD Marie-France / MOTHRON Georges / RAIB Naïma / MARE Guillaume / REVILLON Yves / MUZEAU Rémi / BOUCHOUICHA Yahia / GOUETA Nicole / LEGHMARA Leïla / MOME Michel / VALLEE Marie-Lise / HOURSON Marc / LECLERC Patrice / MOUADDINE Nadia / EREZ Anne-Laure.

**POUVOIRS DONNÉS A L'OUVERTURE DE LA SEANCE : 4**

AESCHLIMANN Manuel représenté par MARE Guillaume / BOLUFER Jean Paul représenté par GOUETA Nicole / CANTET Anne-Gabrielle représentée par REVILLON Yves / COBLENTZ Caroline représentée par VALLEE Marie-Lise.

**ABSENTS : 69**

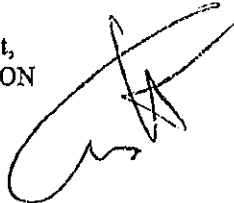
ABSSI Chaouki / AESCHLIMANN Marie-Do / ALLAMELLOU Manuel / AMARIR Fatima / BACHELAY Alexis / BENEDIC Fabien / BOULANGER Alain-Bernard / BOULDOIRES Benoît / BOULORD Grégory / BOURDU Anne / CAMILLERI Mickaël / CAZABAN Julie / CHAKER Rachid / CHARAIX Céline / CHRIQUI-MENGEOT Rita / CLAVEL Benoît / COCHEPAIN Stéphane / COLIN Chantal / CULOT Pierre / DEPINS Antoine / DELACROIX Agnès / DELATTRE Amélie / DOUCET Philippe / ELHADDAD Khaled / FANIER Basile / FISCHER Josiane / FRONTIGNY Nadia / GASMI Samia / HADRI Nadoi / JAUFFRET Anne-Christine / JEHANIN Romain / JUSTICE Éric / KARCHER Renée / LAM Thomas / LAUER Evelyne / LEMOAL Alice / LENOIR Laurence / LORIAUX Christine / MAAZOUZI Mohamed / MANCIPOZ André / MARIAUD Sylvie / MAYOLY-FLORENTIN Claire / MERCIER Luc / MERGY Aurélie / MERIC Delphine / METEZEAU Philippe / METIAS Samuel / MEYNARD Sylvie / PARRENIN Lara / PELAIN Pascal / PERICAT Xavier / PERROTEL Sébastien / PINARD Patrice / PIQUE Yves / PLOTEAU Jean-François / RENAULT Sébastien / SAVRY Gilles / TOUMI Délia / VUILLEMIN Anne-Sophie.

Madame Fatiha BACHA est désignée comme Secrétaire (art. L.2121-15 du CGCT).

DELIBERATION N° 2018/S06/018

Transmission & Affichage le 13 JUL. 2018

Le Président,  
Georges MOTHRON



PRÉFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE  
AGENCE LE  
13 JUL. 2018  
DIRECTION DE LA CITOYENNETÉ  
ET DE LA LÉGALITÉ

**ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL  
BOUCLE NORD DE SEINE**

Séance du Conseil de Territoire  
du 3 juillet 2018

---

Délibération n°2018/ S06/018

**Objet : Mise à l'étude d'un projet d'aménagement valant périmètre de sursis à statuer sur des terrains situés avenue Lucien Lanternier et rue de la couture d'Auxerre à Gennevilliers.**

---

Le 3 juillet 2018, le Conseil de Territoire régulièrement convoqué s'est réuni à la mairie de Gennevilliers, sous la présidence de Monsieur Georges MOTHRON, son Président ;

Nombre de membres composant le Conseil de territoire : 80

Nombre de membres présents : 17

Nombre de membres représentés : 4

Mme Fatiha BACHA a été désignée secrétaire de séance ;

**EXPOSE**

Considérant les sites mutables, tels que définis par le plan joint en annexe,

Considérant qu'il est nécessaire de se prémunir de toute évolution non maîtrisée sur les terrains, tels que définis par le plan joint en annexe,

Considérant qu'il convient de mettre à l'étude sur ce secteur un projet d'aménagement à vocation principale d'habitat,

**LE CONSEIL DE TERRITOIRE**

**Entendu l'exposé de Monsieur Patrice LECLERC, Vice-président en charge de l'urbanisme et de l'aménagement.**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de l'urbanisme et notamment son article L 424-1,

Vu le plan local de l'urbanisme de la ville de Gennevilliers approuvé par une délibération du conseil municipal en date du 23 mars 2005, modifié par une délibération du conseil de Territoire de l'établissement Public Territorial Boucle Nord de Seine en date du 13 décembre 2017,

Considérant les sites mutables et leur évolution urbaine, tels que définis dans le plan joint en annexe,

Considérant qu'il convient de mettre à l'étude sur ce secteur un projet d'aménagement à vocation principale d'habitat,

Considérant qu'il convient, durant le temps des études de préserver le périmètre de toute évolution pouvant compromettre ou rendre plus onéreuse la réalisation d'un projet d'aménagement,

Après en avoir débattu,

**DELIBERE**

Article 1 : Décide la mise à l'étude d'un projet d'aménagement comprenant les parcelles situées à l'intérieur du périmètre dont le plan est joint en annexe et valant périmètre de sursis à statuer.

Article 2 : Dit que la présente délibération vaut prise en considération de la mise à l'étude du projet d'aménagement susvisé et qu'à ce titre elle fera l'objet d'une mention en caractères apparents dans deux journaux diffusés dans le département.

Article 3 : La présente délibération peut faire l'objet, dans le délai de deux mois à compter de son affichage et de sa publication, d'un recours gracieux devant le Président de l'Etablissement Public Territorial Boucle Nord de Seine et, dans le même délai, d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise.

*Annexe : Plan*

Résultat des votes : Majorité

Pour : 20

Contre : 0

Abstentions : 1

Fait et délibéré ce jour,

Pour extrait conforme,

**Georges MOTHRON**



A handwritten signature in black ink, appearing to read "G. Mothron".

Président de Boucle Nord de Seine  
Maire d'Argenteuil

Ann. 2018/300/018



ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL  
« BOUCLE NORD DE SEINE »

Séance du Conseil de territoire  
en date du 28 juin 2018

Quartier du Fossé de l'Aumône  
à Gennevilliers

Mise à l'étude d'un projet  
d'aménagement valant  
périmètre de sursis à statuer  
sur des terrains situés  
rue de la Couture d'Auxerre et  
avenue Lucien Lanternier.

